



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 27 avril 2026, à compter de 18 h 30, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 21 avril 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Salon du Jeu de Paume.

Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président, préside la séance.

Présents :

Georges ABDALLAH, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN, Michèle AUGÉ, Marine BARDET, Stéphane BAUDU, Malik BENAKCHA, Simon BLIN, Franck BOITEL, Henry BOUSSIQUOT, Anne-Laure CABIROL, Serge CHOLLET, Marie CLEMENT, Rachel COPIN, Eric COULLON, Philippe DAMBRINE, Christophe DEGRUELLE, Philippe DESHAYES, Mathilde DESJONQUÈRES à partir de la délibération A_D2026_093, Cécile DREUX, Alain DUCHALAIS, Philippe DUMAS, Johann ELBORY à partir de la délibération A_D2026_100, Dominique ELBORY, Julie EYMARD, François FROMET, Lionella GALLARD, Corinne GARCIA, François GERMAIN, Jacky GIBERT, Paul GILLET, Catherine GOUFFAULT, Marc GRICOURT, Philippe GRISEL (suppléant de Georges GLEDEL), Eric JAHAN, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Corinne KIBONGUI-SAMINOU, Yann LAFFONT, Pierre LAMBIN, Catherine LE TROQUIER, Amandine LEBRAT, Yves LECUIR, Denis LESIEUR, Catherine LHÉRITIER à partir de la délibération A_D2026_093, Florent MARMAGNE, Cédric MARMUSE, Michel MARPAULT, Matthieu MARQUAILLE, Baptiste MARSEAULT, Philippe MASSON, Patrick MENON, Claire MOLLIÈRE, Céline MOREAU, Jean-Marc MORETTI, Jean-François MORTELETTE, Pascal NOURRISSON, Frédéric ORAIN, Nicolas ORGELET, Bernard PANNEQUIN, Christine PAVY, Yuki PENOT, Gilles PERRIAULT, Éric PESCHARD, Aurélie PHILIPPOT, Alain PROT, Ludivine REMAY, Audrey ROUSSELET, Joël RUTARD, Anaïs SAILLAU, Mourad SALAH-BRAHIM, Ingrid SOUILLA, François THIOLETT, Isabelle THYEBAUT (suppléante de Yannick SEVREE), Guy VASSEUR, Alain VÉE, Benjamin VÉTELE

Pouvoirs :

Philippe BOURGUEIL donne pouvoir à Pascal NOURRISSON, Viviane DABIN donne pouvoir à Michèle AUGÉ, Johann ELBORY donne pouvoir à Anne-Laure CABIROL jusqu'à la délibération A_D2026_099, Michel FESNEAU donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE, François LE MENER donne pouvoir à Bernard PANNEQUIN, Hélène MENOU donne pouvoir à Amandine LEBRAT, Didier MOËLO donne pouvoir à Eric PESCHARD, Étienne PANCHOUT donne pouvoir à Malik BENAKCHA, Fabienne QUINET donne pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM, Christophe REDOUIN donne pouvoir Aurélie PHILIPPOT, Julien TOUGAT donne pouvoir à Lionella GALLARD

Excusés :

Mathilde DESJONQUÈRES jusqu'à la délibération A_D2026_092, Catherine LHÉRITIER jusqu'à la délibération A_D2026_092

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MARPAULT

N° A_D2026_106 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Sociétés anonymes HLM (Loir-et-Cher Logement et 3F Centre-Val de Loire) - Désignation d'un représentant aux assemblées générales

N° A_D2026_106 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Sociétés anonymes HLM (Loir-et-Cher Logement et 3F Centre-Val de Loire) - Désignation d'un représentant aux assemblées générales

Rapporteur : Monsieur Christophe DEGRUELLE

Rapport :

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L. 422-2-1, qui prévoit que le capital des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré est réparti entre plusieurs catégories d'actionnaires, parmi lesquelles figurent les communautés d'agglomération lorsque ces sociétés possèdent des logements sur leur territoire,

Les sociétés Loir-et-Cher Logement et 3F Centre-Val de Loire étant propriétaires d'un parc important sur le territoire de l'agglomération, la Communauté d'agglomération est actionnaire de ces sociétés à la suite de l'acquisition d'une action auprès de l'actionnaire de référence.

Conformément aux statuts de ces sociétés, tout actionnaire peut assister aux assemblées générales et s'y faire représenter. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, celle-ci doit être représentée par un mandataire unique.

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération de Blois aux assemblées générales des sociétés anonymes d'HLM 3F Centre-Val de Loire et Loir-et-Cher Logement.

Proposition :

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- désigner un représentant d'Agglopolys dans les assemblées générales des SA HLM suivantes :

Le Président présente les candidatures suivantes :

* Loir-et-Cher Logement : François THIOLLET,

* 3F Centre-Val de Loire SA : François THIOLLET.

En l'absence d'autre candidature, conformément aux dispositions du 5ème alinéa de l'article L. 2121-21 du CGCT, les nominations proposées ci-dessus prennent effet immédiatement.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité des votants

Pour extrait conforme,

Le Président,

Non-participation au vote : 1, François THIOLLET

Certifié acte signé

Christophe DEGRUELLE

Le secrétaire de séance,

Certifié acte signé

Michel MARPAULT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.